



Préavis municipal N° 46/25

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément au mandat que vous lui avez confié, la Commission ad 'hoc « espace sportif et loisirs » a procédé à l'analyse du préavis cité en référence. Elle s'est réunie le lundi 18 août 2025 pour examiner le préavis No 46/25 en présence du Municipal en charge du projet, Vincent Chevalley.

Tout d'abord nous tenons à remercier Monsieur Chevalley pour sa disponibilité, ses explications et toutes les réponses qu'il nous a fourni concernant ce préavis ainsi que plus globalement sur l'état d'avancement des précédents crédits d'étude.

Réaménagement de la zone de sports et de loisirs

En préambule, nous tenons à rappeler une nouvelle fois que le crédit d'étude du Préavis 15/23 a permis à la Municipalité de réaliser une étude de faisabilité en vue de planifier le réaménagement de la zone de loisirs et du centre sportif communal du haut du village. Cette étude préliminaire et de nombreux échanges avec les différents spécialistes ont permis d'identifier les besoins en termes d'aménagement (équipements) et en termes d'implantation (surfaces nécessaires). C'est également sur cette base que l'ensemble des besoins a fait l'objet d'une première évaluation financière (voir l'étude de ID Sport envoyée aux membres du Conseil le 4 juin 2024).

Le fruit de tout ce travail, ainsi que des éléments clés émanant des crédits d'étude des deux premières phases d'étude se retrouvent sur le plan global annexé à ce préavis. Plan global, qui malgré les nouvelles contraintes identifiées via les deux crédits d'étude précédents, respecte pleinement les contours du projet d'origine, retenu par le Conseil.

Il est maintenant grand temps d'obtenir la très demandée vision d'ensemble de ce projet et pour cette raison, la troisième phase d'étude est indispensable. Elle va permettre de prendre en compte les contraintes identifiées, définir l'implantation du bâtiment principal, ajuster l'aménagement du site et garantir la cohérence avec les études déjà en cours.

Crédit d'étude concernant la troisième phase du projet

Ce troisième crédit d'étude s'inscrit donc dans la logique du processus initié lors de l'acceptation des préavis 31/24 et 36/24 et représente une nouvelle étape indispensable pour notre projet de développement et de mise à jour des infrastructures sportives et de loisirs.

Les aménagements prévus sont considérés comme de nouvelles constructions et ils vont nécessiter une mise à l'enquête publique de 30 jours (procédure CAMAC). S'agissant du bâtiment, un appel d'offres distinct devra être lancé pour désigner un architecte, conformément à la législation en vigueur sur les marchés publics. Le présent crédit d'étude couvre donc l'ensemble des prestations requises pour mener une étude complète et fiable relative aux ouvrages concernés.

En cohérence avec nos deux rapports précédents, mais aussi notre volonté d'aller de l'avant avec ce projet d'envergure, plébiscité par nos diverses associations, groupements, et concitoyens, la commission ad 'hoc accueille favorablement cette troisième demande de crédit pour réaliser le réaménagement de la zone de loisirs et du centre sportif communal du haut du village.

Recommandation de la commission

En conclusion, la Commission ad 'hoc recommande à l'unanimité d'approuver le préavis No 46/25 tel que présenté par la Municipalité, soit d'accorder un crédit de CHF 435'000.- TTC pour le crédit d'étude de la troisième phase du réaménagement de la zone de sports et de loisirs.

Karine Beirnaert



Patrick Boehler



Alexandre Gaiani



Alexandre Gaillard



Boris Lerch



Isabelle Nussbaum



Gilles Pilloud



Ainsi fait à Crans, le 29 août 2025